

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

M. BARRE Jean-Luc, Maire,  
Mme : HERISSON Séverine,  
MM : DUPUIS Jean-François, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VAUDREVILLE Damien,  
ROUSSEL Frédéric

Excusés :  
BENOIST Yvon, Procuration à Jean-François DUPUIS  
COYARD Brigitte, Procuration à Michel PIERRE

Absents :  
Mme : MORIN Sandra,  
MM : LAMOTTE Christian, TARDIVEAU Alexis, VANCUTSEM Sylvain.

A été nommé(e) secrétaire : PIERRE Michel

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**Approbation du Procès-verbal :**

- Procès-verbal de la séance du 09.04.2024 : adopté à l'unanimité.
- Procès-verbal de la séance du 28.05.2024 : adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

	<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>DECISION</b>
1.	Rapport CLECT		REPORTEE

**RAPPORT CLECTC**

Monsieur le maire est en attente des montants de la part de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle. N'ayant pas reçu à ce jour les documents pour compléter le rapport CLECT, la délibération est alors reportée au prochain Conseil Municipal.

**INFORMATIONS**

1. Jean-Luc BARRE présente le projet de révision de classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Eure (27). Une délibération est à prévoir et à transmettre avant le 13/09/2024.
2. Pour les élections législatives, Jean-Luc BARRE et Michel PIERRE proposent les tableaux de présence pour le 1<sup>er</sup> tour et le 2<sup>ème</sup> tour. Après quelques modifications, le Conseil Municipal valide les tableaux. La secrétaire de mairie présente le classeur des élections qui sera mis à disposition sur la table de décharge ainsi que les fiches de responsabilités de chaque poste du bureau de vote : « Prescriptions responsable enveloppes » : Jean-Luc BARRE ajoute sur la fiche « demander la carte électorale et vérifier l'adresse sur la liste des habitants » ; « Prescriptions responsable urne » ; « Prescriptions responsable émargement ».



3. La cérémonie des funérailles de Marie MOURA, conseillère, aura lieu le vendredi 28 juin 2024 à 10 heures à l'Eglise Paroissiale de Montfort-sur-Risle. Les membres du Conseil Municipal présents ce mardi 25.06.2024 ont discuté de l'hommage. Jean-Luc BARRE prépare un discours à l'attention de Marie MOURA.

**QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE :**

Pas de questions diverses

La date du prochain Conseil Municipal sera définie ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.